

M-D Canada Limited Warranty

M-D Canada will warrant its products for a period of 1 year. M-D Canada will replace any defective product found if said defect is identified before installation. If a defect is found after installation, M-D Canada must be notified in writing within 10 days of installation. The customer must then, at M-D Canada's discretion, allow an inspection of the installation. If upon inspection, M-D Canada determines the product to be defective, M-D Canada will at its own discretion supply replacement materials that conform to the contract requirements or issue a credit equal to but not exceeding the original purchase price for the goods in question. M-D Canada assumes no liability or responsibilities for labor or the cost of other materials used in such installations.

These warranties do not circumvent any individual product category warranty implied or stated by M-D Canada on individual product packaging. In no case, however, will M-D Canada be responsible or liable for any costs other than replacement of defective goods or a refund of the original purchase price within the specified time-period and with proof-of-purchase.

Warranties do not apply to the following specified items, terms and conditions:

- A. Exact matching of color, shade, texturing or mottling.
- B. Any warranties, other than expressed above, implied or promised by any sales representative.
- C. Tears, scratches, burns, or other damage caused by improper installation, improper use or maintenance.
- D. Sales of "Seconds", or "Imperfect" goods.
- E. Color degradation caused by sunlight or other U.V. exposure.

These warranties are supplied in lieu of any other warranty, expressed or implied. All product specifications are subject to change without notice.

Garantie limitée Climaloc

M-D Canada remplacera tout produit défectueux si ledit défaut est détecté avant l'installation. Si un défaut est détecté après l'installation, M-D Canada doit être avertie par écrit dans les 10 jours suivant l'installation. Le client doit alors, à la discrétion de M-D Canada, permettre une inspection de l'installation. Si, à l'inspection, M-D Canada détermine que le produit est défectueux, M-D Canada fournira, à sa discrétion, des matériaux de remplacement conformes aux exigences du contrat ou émettra un crédit égal au prix d'achat initial du produit qui s'est avéré défectueux. M-D Canada n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne la main-d'oeuvre ou le coût des autres matériaux utilisés dans ces installations.

Ces garanties sont assujetties aux garanties de catégorie de produits individuels implicites ou énoncées par M-D Canada. Cependant, M-D Canada ne sera en aucun cas responsable des coûts autres que ceux relatifs au remplacement des biens défectueux ou au remboursement du prix d'achat initial du produit dans une période de temps précise et avec une preuve d'achat.

Les garanties ne s'appliquent pas aux articles, dispositions et conditions suivants :

- A. Correspondance exacte de couleur, de nuance, de textures ou de marbrures.
- B. Toutes les garanties, autres que celles indiquées ci-dessus, implicites ou promises par tout représentant commercial.
- C. Déchirures, rayures, brûlures ou autres dommages causés par une mauvaise installation, une mauvaise utilisation ou un mauvais entretien.
- D. Ventes de produits « usagés » ou « imparfaits ».
- E. Dégradation des couleurs causée par la lumière du soleil ou autre exposition aux U.V.

Ces garanties ont préséance sur toute autre garantie, expresse ou implicite. Toutes les caractéristiques techniques des produits sont modifiables sans préavis.